

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
39 - JURA**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de Lavancia-Epercy

Séance du 09 avril 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :
03 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
03 avril 2026**Objet**

M. JAILLET Bernard

Délibération n°

2026-04-09/04 -
Désignation du
représentant de la
commune au sein
de la CLECT

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Émilie - MULTRIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD Alexandra - PESENTI Jean-François - MALEIRO Julie - FREITAS Laure

Était excusée :

LOUVET Delphine, excusée donne pouvoir à GRILLET Rodrigue.

Secrétaire de séance :

M. RODIA Christophe

Délibération n° 2026-04-09/04

Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies B ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Terre d'Emeraude
Communauté en date du 28 avril 2026 portant composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT a la charge d'évaluer les transferts de charges
opérés au sein de la Communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un
représentant au sein de la CLECT ;

Le conseil municipal DESIGNNE monsieur Bernard JAILLET, représentant à la
CLECT pour la commune de Lavancia-Epercy.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Bernard JAILLET, Maire